

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 258

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 258 31 janvier 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Bernard Gaillard
Charles Muller
Claude Quartier

258

Domaine public

Les armes de la gauche

Troisième initiative contre l'emprise étrangère. Et ce ne sera certainement pas la dernière. L'Action nationale et les Républicains ont trouvé là un terrain trop favorable pour abandonner le filon; c'est l'utilisation de la démocratie directe qui les a fait naître sur le plan national et qui peut prolonger leur existence (des chiffres en page 2).

Le Conseil fédéral ne propose pas de contre-projet. Il a pris des mesures restrictives et il compte bien les maintenir, même les agraver, dit-il. D'autre part, l'Action nationale ne cherche pas le compromis: son initiative ne prévoit pas de clause de retrait.

L'Union syndicale a déjà réagi et demande, elle, un contre-projet. Le Parti socialiste suisse appuiera probablement cette proposition: il n'oublie pas qu'il a subi les pertes les plus sensibles aux dernières élections fédérales, et la prochaine échéance n'est pas si éloignée.

Quel pourrait donc être le contenu d'un tel contre-projet? Pas question de s'avancer, ne fût-ce que d'un millimètre sur le terrain des exigences xénophobes. Au plus, le Conseil fédéral se verrait attribuer une compétence générale pour stabiliser la population étrangère; mais le pouvoir central a déjà les moyens de cette politique et, après trois initiatives, il a pris conscience du problème... Le contre-projet, avance-t-on, présenterait pourtant l'avantage de développer une argumentation positive, alors que jusqu'ici le monde politique suisse a toujours été sur la défensive face aux xénophobes. Un contre-projet de cette nature? Envisageable, mais insuffisant.

Les effets d'une victoire de l'initiative ont été largement présentés, et ils le seront encore. En première ligne, des conséquences sur la composition de la population active et, par voie de conséquence, sur le financement de la sécurité sociale et des équipements collectifs. N'insistons pas.

Que l'initiative échoue, ou qu'un éventuel contre-projet trouve grâce devant le citoyen, le problème subsiste. A savoir qu'une nouvelle initiative pourra surgir, cristallisant sur la présence des étrangers toutes les frustrations vécues par de larges milieux de la population. A plus long terme, c'est donc vers les causes de cette mauvaise humeur qu'il faut se tourner.

Les résultats de la votation de juin 1970 révèlent avant tout la réaction des oubliés de la prospérité: ce sont les cantons les moins développés, ceux dont la population active diminue régulièrement, ceux d'ailleurs où la proportion d'étrangers est la plus faible.

L'analyse du vote dans les grandes agglomérations montre que c'est aussi une partie des travailleurs les plus défavorisés, sans qualifications professionnelles, ceux dont la statistique élevée du revenu moyen par tête fait oublier la situation précaire. D'une manière plus générale, à travers le défi lancé par les xénophobes, c'est tout un système politique qui est mis en question; celui de la démocratie de concorde où les intérêts organisés — organisations syndicales, patronales, agricoles — à force de vouloir se mettre d'accord, perdent leur crédibilité, laissent une partie de leurs adhérents perplexes, prêts à croire à la « solution miracle » des xénophobes.

Pour enlever à Schwarzenbach et à ses alliés les conditions de leur succès, il faut leur opposer un programme d'action qui tienne compte des causes les plus importantes du mécontentement populaire et qui ne se borne pas à lutter contre ses effets, la xénophobie et la peur. La balle est à la gauche et aux syndicats. Que ce soit par le biais de sa participation au gouvernement pour la première, par celui des conventions collectives pour les seconds, il ne manque pas d'armes pour « convaincre » les bourgeois.